

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le premier avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/03/2021

Date d'affichage : 25/03/2021

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, Fabien DELPY, PIMBERT Éric.

Excusés : M. BORDENEUVE Virgil

Secrétaire de séance : Mme Josiane PETIT

En exercice : 11

Présents : 10

Votants :10

Absent :00

Excusés : 01

N°07-2021

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2021 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	199 511,50	199 511,50
INVESTISSEMENT	480 927,52	480 927,52
TOTAL	680 439,02	680 439,02

Le maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU

